



AVIS PUBLIC

aux intéressés de la MRC de Bécancour

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe de la MRC de Bécancour, que le conseil des maires (service incendie), lors de sa séance tenue le 18 septembre 2019, a adopté trois(3) projets de règlements :

- relatif à la prévention incendie – abroge et remplace le règlement no.321 sur le sujet;
- modifiant le règlement no.295 relatif aux modalités et conditions administratives et financières relatives à un service de protection contre l'incendie;
- modifiant le règlement no.297 déterminant les critères de perception pour la quote-part « INCENDIE ».

Ces projets de règlements modifient la réglementation existante pour tenir compte, entre autres, de l'intégration de la municipalité de Saint-Sylvère au sein du Service de sécurité incendie régional de la MRC de Bécancour (SSIRMRCB).

Tout intéressé peut consulter ces projets de règlements au bureau de la MRC de Bécancour (3689-1, boul. Bécancour, Bécancour) ou au bureau de sa municipalité et ce, sur les heures ouvrables normales.

Donné à Bécancour, ce 28 octobre 2019.

Line Villeneuve, BAA
Secrétaire-trésorière adjointe
MRC de Bécancour